

SERVICE DROIT DES SOLS
LAVAL AGGLOMERATION
27 JAN. 2020
COURRIER ARRIVÉ LE

ARRIVÉ LE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
LAVAL AGGLOMÉRATION
HÔTEL COMMUNAUTAIRE
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIÉ
CS 60809
53 008 LAVAL CEDEX

LAVAL, le 23 janvier 2020

Siège Social
Parc Technopole
Rue Albert Einstein - Changé
BP 36 135
53061 LAVAL Cedex 9
Tél : 02 43 67 37 00
Fax : 02 43 67 38 99
accueil@mayenne.chambagri.fr

N/Réf : CM/OL

Objet : Avis · Abrogation carte communale
Bourgon & La Gravelle

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.163-4 du Code de l'urbanisme, vous nous avez adressé, pour avis, l'abrogation des cartes communales de Bourgon et de La Gravelle, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Loiron.

Nos observations ayant déjà été formulées dans notre avis relatif à l'arrêt projet du PLUi de la collectivité, en date du 21 mars 2019, cette procédure n'engendre aucune observation de notre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Stéphane GUIOULLIER,
Président de la Chambre d'agriculture

